



COLOMBIE

**Achèvement
d'une nouvelle ligne ferroviaire**

Un nouveau chemin de fer atlantique, dans le nord de la Colombie, vient d'être achevé. La ligne, dont la construction a duré presque neuf ans, s'étend sur

672 kilomètres et relie La Dorada et Puerto Salgar à Fundación, où elle rejoint l'ancienne ligne conduisant à Santa Maria, port de la mer des Caraïbes.

BRESIL

180 nouvelles locomotives

Le Brésil exécute en ce moment un grand programme de renouvellement de son parc de véhicules moteurs. Il a commandé 173 locomotives diesel-électriques et sept locomotives électriques, pour un coût total de 23.500.000 dollars.

Les locomotives diesel-électriques sont de deux types, mais de construction assez voisine pour l'essentiel. Les pièces soumises à usure peuvent être changées à raison de 90 %, ce qui contribuera à diminuer les frais de revision et de réparation. Le type U8B a une force de traction nominale de 818 ch. ; il est équipé avec la commande multiple. Le type U5B a une force de traction nominale de 545 ch. ; il n'a que la commande ordinaire. Les moteurs diesel des deux types de locomotives se distinguent surtout par le nombre de leurs cylindres : 12 pour l'U8B et 8 pour l'U5B.

U.I.C.

Plus d'« homme mort » !

De nombreux engins de traction modernes sont équipés d'un appareillage de sécurité destiné à provoquer l'arrêt du train en cas de perte de conscience du conducteur (blessure, malaise, sommeil...). Ce dispositif était désigné, d'une façon consacrée par l'usage, sous le vocable d'« homme mort », de même qu'on l'appelait « tot-Mann » en Allemagne, « dead-man » en Angleterre, etc.

Lorsque l'Union internationale des Chemins de fer s'est préoccupée d'unifier cet auxiliaire précieux de la sécurité, pour faciliter la conduite d'engins moteurs en interpénétration par des agents d'un autre réseau que le réseau propriétaire, il est apparu que l'expression d'« homme mort unifié » pourrait prêter à des remarques d'une ironie plutôt macabre ; aussi a-t-il été décidé d'adopter l'expression, d'ailleurs plus exacte et plus parallèle à la terminologie de la Marine et de l'Aéronautique, de « veille automatique ». La « veille automatique » — ou son équivalent dans les autres langues — remplacera donc désormais l'« homme mort » dans la technologie du matériel et la réglementation de la conduite des trains.

LES COIFFURES DE SERVICE



La coiffure de service identifie un grand nombre de cheminots. Par sa forme, sa couleur et ses signes distinctifs, elle est repérable de loin, et les voyageurs sont heureux d'en apercevoir une quand ils sont dans l'embaras.

Doivent porter la coiffure réglementaire pendant toute la durée de service :

- Les agents en contact direct avec le public qui exercent une mission d'autorité, de police, de contrôle ou de surveillance ; ces agents portent aussi la tenue de service ;
- Les agents qui ne sont pas astreints au port de la tenue de service mais qui interviennent dans le service des trains ;
- Les agents, non en contact avec le public, qui exercent leurs attributions dans les gares, leurs dépendances ou en pleine voie ;
- Les machinistes et les chauffeurs.

D'après leur forme, les coiffures de service se subdivisent en cinq sortes :

- Le képi de forme cylindrique ;
- Le képi type « chauffeur d'auto » ;
- La casquette plate ;
- La coiffe de service ;
- Le chapeau de paille.

Le chef de gare porte le képi amarante avec une étoile dorée ; ses adjoints portent le képi bleu avec bandeau amarante et une étoile argentée.

Le képi bleu de forme cylindrique est porté par les agents du mouvement, des trains, de la police, du factage et de maîtrise.

Le képi des agents de maîtrise est orné d'un passepoil de la couleur distinctive du service auquel ils appartiennent.

Le képi type « chauffeur » de couleur grise est porté par les chauffeurs de voitures ; celui de couleur bleue, par les huissiers et les messagers.

Le nombre et la couleur des galons, des chevrons et de l'étoile qui ornent les képis sont déterminés par le rang occupé par l'agent dans la hiérarchie administrative.

La casquette plate, bleue pour les uns, grise pour d'autres, est portée par les chefs-ouvriers et les ouvriers. Une ou deux soutaches de la couleur distinctive du service sont fixées sur chaque couture latérale. Le nombre et la teinte des galons et des soutaches sont déterminés par la qualification administrative de l'agent.

La coiffe de service, munie ou non d'une visière, est portée par les machinistes et les chauffeurs lorsqu'ils sont à bord de la locomotive, ainsi que par les hommes de métier.

Les poseurs de voie peuvent porter un chapeau de paille pendant les périodes de forte chaleur.

Les coiffures de service, à l'exception des coiffes, sont munies d'une roue ailée métallique, dorée ou argentée.

Nous donnons ci-après un tableau des différents képis ; les autres coiffures de service paraîtront dans notre prochain numéro.



COIFFURES DE



Chefs de gare principaux.



1^{er} chefs de gare adjoints.



Commis ff. de sous-chef de gare de 2^e classe.



Chefs de gare de 1^{re} classe.



Chefs de gare adjoints.



Rédacteurs E en contact avec le public.



Chefs de gare de 2^e classe.



Sous-chefs de gare de 1^{re} classe.



Commissaires de surveillance.



Chefs de gare de 3^e classe.



Sous-chefs de gare de 2^e classe.



Sous-commissaires de surveillance.



Chefs de gare de 4^e classe.



Facteurs de gare ff. de sous-chef de gare de 2^e classe.



Chefs gardes contrôleurs et 1^{er} chefs de factage.

SERVICE : 1. LES KÉPIS



Officiers
de police.



Chefs
d'atelier
(passe poil vert
ou ocre).



Contremaî-
tres de 2^e
catégorie et
assimilés
(3)
(passe poil vert,
rouge ou ocre).



Chefs gardes et
chefs de factage.



Conducteurs
de travaux.



Signaleurs
instructeurs B.



Facteurs
de gare.



Chefs
de remise (1).



Huissiers
(existe sans galon
pour messagers).



Gardes
et commis E.



Contremaî-
tres de 1^{re}
catégorie et
assimilés
(2)
(passe poil rouge,
vert ou ocre).



Chauffeurs
de voiture.



Chefs
de fabrication.



Machinistes
instructeurs.

(1) Existe avec locomotive au-dessus de la mentonnière pour chefs instructeurs du personnel roulant.

(2) Assimilés au point de vue de la masse d'habillement : agents réceptionnaires de 1^{re} catégorie, chefs signaleurs instructeurs, surveillants de travaux de 1^{re} catégorie, surveillants opérateurs de 1^{re} catégorie et signaleurs instructeurs de 1^{re} catégorie.

(3) Idem : agents réceptionnaires de 2^e catégorie, signaleurs instructeurs de 2^e catégorie et chauffeurs d'auto instructeurs.